

taine, de Maskinongé; Langlois, Lemay, Mousseau, Néault, Petit, Pilon, Prévost, Robitaille Roy, de Kamouraska, Roy, de Montmagny; Tanguay, Lac St-Jean; Tanguay, de Wolfe; Taschereau, Thériault, Tourigny.

Étaient absents: MM. Bergevin, de Beauharnois; Blouin, de Lévis; Charet, de Jacques-Cartier; Stephens, Gault, de Montréal; Gillies, de Pontiac; Godbout, Perreault, Vilas, de Brome.

Par l'analyse de ces votes on peut se rendre compte qu'à peu d'exceptions près, ceux de Langlois et Lacombe, députés de Montréal, et Taschereau de Québec, presque tous ceux qui ont voté contre sont des députés ruraux. Signaler le fait vaut peut-être l'explication d'un vote au premier abord inexplicable:

Les raisons qui mitigeaient en faveur de la loi étaient nombreuses et ont à peine besoin d'être répétées ici: ce sont celles qui ont fait porter à 5 ans les études médicales dans l'Ontario, le Manitoba, dans les grandes universités des États-Unis, ne faisant en cela que suivre l'exemple depuis longtemps donné par les universités européennes, de Londres, de Paris, de Berlin. Avec les progrès qu'ont fait dans ces dernières années la science médicale, il est impossible pour un étudiant de parcourir en quatre années le champ d'études ouvert devant lui. Et le fait est si vrai qu'à l'heure actuelle nos étudiants à la fin de la quatrième année sont obligés ou de ce lancer dans la pratique journalière incomplètement armés, reconnaissant les premiers leur insuffisance notoire sur certains points, ou d'aller compléter à l'étranger le cours de leurs études médicales—cliniques—à moins qu'ils n'aient pu obtenir une place d'interne dans l'un de nos grands hôpitaux, privilège qui ne pourra jamais être accordé qu'à quelques-uns, le nombre des places étant forcément limité.

Il serait peut-être difficile de définir d'une façon exacte, les raisons dominantes qui ont déterminé la majorité de l'Assemblée Législative, à rejeter une loi que demandait la profession médicale, mais si cette majorité là a voulu faire œuvre d'égalité, elle a manqué son but, car en limitant à 4 ans le cours des études médicales, elle a refusé à l'étudiant pauvre mais studieux la possibilité de jamais devenir un bon médecin. Non pas que parmi ceux qui ont appris leur mé-

tier en quatre années, il ne puisse pas y en avoir qui mieux doués que les autres ont pu quand même devenir des praticiens de valeur, il y a des exceptions partout, mais parce que en règle générale, l'étudiant qui, à notre époque voudra pratiquer notre art, sans avoir à l'apprendre sur ses clients, sera obligé s'il est pauvre d'y renoncer, faute d'avoir l'argent nécessaire pour aller en Europe, apprendre ce que les députés de Québec lui ont refusé de pouvoir apprendre dans sa propre patrie.

Maintenir les études médicales dans la Province de Québec à un niveau manifestement inférieur non seulement en comparaison de ce qui se passe dans les pays voisins mais dans notre pays même, placer les étudiants au bout de 4 ans devant un dilemme qu'ils ne peuvent résoudre qu'en trouvant l'argent nécessaire à un voyage à l'étranger toujours coûteux et qui pour certains au moins n'est pas toujours un voyage recommandable, voilà l'œuvre d'une majorité qui a voulu faire œuvre de législateurs. Tous ceux qui sont à même de savoir et de juger une question d'aussi grave importance, puisque l'intérêt public, la santé publique étaient en jeu ont été unanimes à demander une réforme qui s'imposait, et ceux-là dont le devoir le plus simple était de se laisser guider dans un débat où ils agissaient en aveugles et en ignorants, ont réclamé l'autorité de leur vote pour donner à la province de Québec un brevet d'infériorité notoire.

La Province de Québec est accusée de tous côtés de demeurer en arrière, de piétiner sur place, attachée à ses traditions, à ses coutumes, à ses souvenirs. Il est possible que plus d'un de ceux qui ont voté contre la loi de cinq ans ont pensé que le médecin qui avait soigné ses pères après quatre ans d'études valait bien celui d'aujourd'hui. Cela ferait plus pitié qu'autre chose. si cela n'était pas si grave, car pour qu'un pareil état d'esprit existe dans la majorité d'un Parlement, il faut que ce Parlement ait une mentalité le laissant incapable de discerner ou est l'avenir d'un pays. Et cet avenir, à l'heure où nous sommes, appartient à ceux qui ont pu s'armer le mieux pour la lutte chaque jour plus âpre, chaque jour plus ardente, au cours de laquelle les forts seuls, sélectionnés par le travail et l'étude ont chance de réussir.